



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrapp@ras.eu.org

Le 8 septembre 1998

Monsieur le président Clinton,

À l'occasion de la journée internationale de solidarité avec Leonard Peltier, j'aimerais attirer votre attention sur la situation de ce prisonnier politique amérindien.

En 1992; à Minneapolis, lors de votre première campagne électorale, vous avez déclaré : "je n'oublierai pas Leonard". En novembre 1993, ce dernier a déposé une demande de grâce présidentielle à la Maison Blanche. Je vous demande de tenir parole en étudiant sa requête et en suivant les développements de cette affaire.

Leonard Peltier a passé plus de 22 ans dans des pénitenciers fédéraux. Pourtant, à ce jour, aucune Cour n'a pu prouver sa culpabilité. Bien au contraire, lors de ses procès et appels, on a rassemblé de nombreux éléments prouvant inconduite du FBI.

Dans un Télétype du 31 octobre 1975, les experts en balistique du FBI rapportent qu'aucune des balles trouvées sur les lieux de la fusillade ne pouvait correspondre au AR-15 appartenant à Leonard Peltier. Cette preuve a été écartée du dossier et n'est réapparue, avec d'autres documents, que grâce à la loi sur la liberté d'information. De plus, le FBI a utilisé de fausses dépositions pour assurer l'extradition de Leonard Peltier du Canada vers les États-Unis, ce qui constitue une grave effraction au droit international et au traité d'extradition existant entre les deux pays.

À la lumière des nouveaux éléments prouvant l'attitude condamnable et les tactiques inappropriées employées lors de l'accusation de Leonard Peltier, le procureur général Lynn Crooks a admis, le 9 novembre 1992, devant la huitième Cour d'Appel de St. Paul (Minnesota) : "Nous ne pouvons prouver qui a tué ces agents".

Le juge fédéral Gerald Heany, de la huitième Cour d'Appel, s'est publiquement déclaré favorable à une commutation de peine pour Leonard Peltier. Il a ajouté : "à un moment ou à un autre, nous devons amorcer un processus de guérison... en tant que nation, nous devons traiter les Amérindiens avec plus de justice. Une action favorable du Président dans l'affaire Peltier constituerait une avancée importante dans ce sens".

Monsieur le Président, je vous prie d'étudier les violations du droit constitutionnel de Monsieur Peltier à bénéficier d'un procès équitable, et je vous demande de lui accorder la grâce présidentielle.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous remercie pour le temps et la considération que vous accorderez à ma requête.

Respectueusement,

Nom de l'organisation:

nom d'un responsable :

Adresse :

Signature/cachet :

**COMITE DE SOUTIEN INTERNATIONAL A MUMIA ABU-JAMAL,  
ET AUX PRISONNIERS POLITIQUES AUX ETATS-UNIS  
- COSIMAPP -**

Antenne française de International Concerned Family and Friends for Mumia Abu-Jamal  
C/o Librairie le Point du Jour, 58, rue Gay Lussac, 75005 Paris - France  
Tel. & Fax : 01 45 79 88 44

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Hier, vendredi 30 octobre 1998, la Cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté en bloc la demande de révision du procès de Mumia Abu-Jamal, le journaliste noir-américain engagé qui clame son innocence depuis 17 ans dans le couloir de la mort de cet État.

L'énoncé du jugement, de 71 pages, est signé par le Juge Cappy et l'un de ses signataires, le Juge Ron Castille, est l'ancien procureur responsable du déni du premier appel de Jamal. En but à une campagne massive de pétitions parce qu'il est ouvertement soutenu par l'Ordre Fraternel de la Police (le syndicat policier de droite auquel avait appartenu un agent de police blanc abattu lors de l'incident qui laissa Mumia grièvement blessé), le Juge Castille avait écrit qu'il refusait de se récuser ou alors trois autres Juges devraient se récuser avec lui pour leurs liens avérés avec l'O.F.P. : les Juges Cappy, Nigro et Newman.

Le rejet par la Cour Suprême de l'État signifie que le Gouverneur Thomas Ridge peut à tout moment signer un deuxième mandat d'exécution qui placerait Abu-Jamal en "Phase 2" (isolement total, suppression des visites, téléphone, etc). Dès la signature du mandat, Abu-Jamal dispose de 30 à 90 jours pour obtenir un report auprès d'une Cour fédérale. Or la loi "pour une peine de mort effective" d'avril 1996 expose l'ultime appel fédéral des condamnés à mort à une fragilisation sans précédent dans l'histoire américaine : délais de plus en plus courts, critères de recevabilité de plus en plus sévères, présomption de rectitude toute acquise aux Juges d'État, etc.

Aujourd'hui, samedi 31 octobre, des rassemblements de protestation auront lieu aux États-Unis et dans le monde. Le rassemblement à Paris est prévu aujourd'hui à 18 heures devant l'Ambassade des États-Unis, place de la Concorde (Avenue Gabriel). D'autres protestations sont en préparation pour le samedi 7 novembre en solidarité avec une grande manifestation d'envergure nationale à Philadelphie.

Pour tout renseignement : Tel./ Fax : 01 45 79 88 44



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrp@ras.eu.org

**Monsieur Lionel Jospin**  
**Premier Ministre**  
**HÔTEL MATIGNON**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

PARIS, le 02 novembre 1998

N/Réf. : JJK/DC/98.459

Monsieur le Premier Ministre,

Peu après votre accession aux charges du gouvernement de la République, vous aviez très favorablement répondu à notre sollicitation en faveur de la campagne menée pour une révision du procès qui a abouti à la condamnation à mort du militant afro-américain Mumia Abu Jamal.

Vous disiez dans votre lettre qu'au cas où cette révision n'interviendrait pas, le gouvernement français serait prêt à demander une prise de position des autorités européennes.

Récemment, le danger s'est concrétisé : la révision a été rejetée, l'exécution est peut-être même possible dans un avenir proche.

Cette tragédie pourrait avoir des répercussions redoutables dans le monde entier. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'user de votre autorité afin de provoquer une prise de position européenne, à la fois contre la peine de mort aux USA, et contre l'exécution de Mumia Abu Jamal.

Le Parlement européen pourrait de son côté réclamer qu'un procès juste, conforme aux normes internationales, soit organisé enfin pour savoir si Monsieur Abu Jamal, qui dès l'âge de quatorze ans était fiché par le FBI comme militant noir, est oui ou non coupable du meurtre du policier Faulkner.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération et de nos sentiments républicains.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**  
**Ancien Président du MRAP**  
**Coordinateur de l'action internationale du MRAP**

**Mouloud AOUNIT**  
**Secrétaire Général**



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrp@ras.eu.org

**Monsieur Jacques Chirac**  
**Président de la République**  
**PALAIS DE L'ELYSEE**  
**55 rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 PARIS**

PARIS, le 02 novembre 1998

N/Réf. : JJK/DC/98.460

Monsieur le Président de la République,

Nous vous sollicitons respectueusement en faveur de Monsieur Mumia Abu Jamal, dont le cas vous est connu, et qui est aujourd'hui peut-être aussi proche de la mort qu'il l'était lors de l'été 1997 lorsque la manifestation mondiale l'a sauvé de l'injection létale.

Les dernières informations parvenues sont très inquiétantes (voir document joint).

Nous sommes certains que vous saurez trouver le mode d'intervention qui convient au plus Haut Magistrat de notre République afin de toucher le coeur et la raison du Président Clinton ainsi que du gouverneur Ridge de l'Etat de Pennsylvanie.

Le souci de la vie d'un innocent, d'un journaliste, d'un opposant politique, se double de l'inquiétude que suscitent les mouvements fondamentalistes, racistes, fanatiques, terroristes dans le monde entier. L'exécution de Mumia Abu Jamal serait pour eux une occasion providentielle de mobiliser leurs troupes.

En vous remerciant, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre respectueuse considération.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**  
Ancien Président du MRAP  
Représentant permanent du MRAP  
auprès des Nations Unies (Genève)

**Mouloud AOUNIT**  
Secrétaire Général



mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrp@ras.eu.org

Paris, le 04 novembre 1998

**Mgr Louis-Marie BILLÉ**  
**Assemblée plénière des Evêques de France**  
**65 100 Lourdes**  
**Fax : 05 62 42 80 93**

Réf. JJK/462

Monseigneur,

Nous nous adressons aux responsables des grandes religions de France, pour leur demander d'intervenir en faveur de Mumia ABU JAMAL, condamné à mort à Philadelphie, après un procès dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est invraisemblable, et dont le sort peut être dans les semaines qui viennent inéluctablement tranché.

Si vous faites connaître auprès de S. E. Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis votre inquiétude et votre réprobation, cela ne peut avoir qu'un effet très positif, peut-être salutaire.

En vous remerciant nous vous prions de croire, Monseigneur, à notre respectueuse considération.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**  
**Ancien Président du MRAP**  
**Délégué permanent du MRAP**  
**auprès des Nations Unies (Genève)**

**Mouloud AOUNIT**  
**Secrétaire général**



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrp@ras.eu.org

Paris, le 04 novembre 1998

**Monsieur le Président  
Fédération protestante de France  
47, rue de Clichy  
75 009 Paris**

Réf. JJK/462

Monsieur le Président,

Nous nous adressons aux responsables des grandes religions de France, pour leur demander d'intervenir en faveur de Mumia ABU JAMAL, condamné à mort à Philadelphie, après un procès dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est invraisemblable, et dont le sort peut être dans les semaines qui viennent inéluctablement tranché.

Si vous faites connaître auprès de S. E. Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis votre inquiétude et votre réprobation, cela ne peut avoir qu'un effet très positif, peut-être salutaire.

En vous remerciant nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre respectueuse considération.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN  
Ancien Président du MRAP  
Délégué permanent du MRAP  
auprès des Nations Unies (Genève)**

**Mouloud AOUNIT  
Secrétaire général**



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrp@ras.eu.org

Paris, le 04 novembre 1998

**M. le Grand Rabbin  
Joseph SITRUK  
Grand rabbinat de Paris  
17, rue Saint-Georges  
75 009 Paris**

Réf. JJK/462

Cher Monsieur,

Nous nous adressons aux responsables des grandes religions de France, pour leur demander d'intervenir en faveur de Mumia ABU JAMAL, condamné à mort à Philadelphie, après un procès dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est invraisemblable, et dont le sort peut être dans les semaines qui viennent inéluctablement tranché.

Si vous faites connaître auprès de S. E. Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis votre inquiétude et votre réprobation, cela ne peut avoir qu'un effet très positif, peut-être salutaire.

En vous remerciant nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à notre respectueuse considération.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN  
Ancien Président du MRAP  
Délégué permanent du MRAP  
auprès des Nations Unies (Genève)**

**Mouloud AOUNIT  
Secrétaire général**



mrp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrap@ras.eu.org

Paris, le 04 novembre 1998

**Monsieur le Recteur  
Grande mosquée de Paris  
2, place Puits-de-l'Ermite  
75 005 Paris**

Réf. JJK/462

Monsieur le Recteur,

Nous nous adressons aux responsables des grandes religions de France, pour leur demander d'intervenir en faveur de Mumia ABU JAMAL, condamné à mort à Philadelphie, après un procès dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est invraisemblable, et dont le sort peut être dans les semaines qui viennent inéluctablement tranché.

Si vous faites connaître auprès de S. E. Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis votre inquiétude et votre réprobation, cela ne peut avoir qu'un effet très positif, peut-être salutaire.

En vous remerciant nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre respectueuse considération.

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN  
Ancien Président du MRAP  
Délégué permanent du MRAP  
auprès des Nations Unies (Genève)**

**Mouloud AOUNIT  
Secrétaire général**



**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Ref. JJK/461

**FIDH**  
**A l'attention d'Antoine BERNARD**  
fax 01 43 55 18 80

Paris, le 04 novembre 1998

Cher Ami,

La situation de Mumia Abu Jamal, prisonnier du couloir de la mort depuis de longues années, et pour lequel des interventions nombreuses ont déjà eu lieu un peu partout, risque de s'aggraver très rapidement.

Vous lirez le commentaire (en provenance de l'avocat de Philadelphie) repris par le comité parisien de la rue Gay-Lussac.

Le MRAP a décidé d'appuyer la demande de manifestation devant l'ambassade des Etats-Unis.

Par ailleurs, j'ai écrit à diverses personnalités françaises (les autorités de la République) et internationales (Mrs. Mary ROBINSON, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme à l'ONU, M. Marek HAGMAJER, président du Comité des ONG auprès de l'ONU). Si vous en faisiez autant, ce serait bon.

Le MRAP souhaite que vous lanciez de votre côté un appel à un rassemblement avenue Gabriel, chacun s'exprimant de son propre point de vue.

Répondez au MRAP en demandant Jean-Etienne ou Laurent.

Amicalement,

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**  
**Ancien Président du MRAP,**  
**Délégué permanent du MRAP**  
**auprès des Nations Unies (Genève)**



Ref. RLM / 153

Communiqué

## **Mumia Abu Jamal ne doit pas mourir !**

Vendredi 30 octobre 1998, la Cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté en bloc la demande de révision du procès du journaliste américain Mumia ABU JAMAL qui, depuis 17 ans, clame son innocence dans le couloir de la mort.

Mumia ABU JAMAL a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier blanc à Philadelphie, à l'issue d'un procès truqué. Tous les éléments prouvent qu'il a en réalité été victime d'une machination politico-judiciaire dans le but d'éliminer le militant gênant qu'il était : subornation de témoins, « disparition » de preuves de son innocence, sélection d'un jury selon des critères racistes, etc.

Une première date d'exécution avait été fixée en août 1995 ; la protestation internationale avait permis alors d'obtenir un sursis à exécution. Depuis, de nombreuses personnalités et les associations de défense des droits de l'Homme réclament un nouveau procès, équitable cette fois. Le juge qui a rejeté son appel, sans tenir compte de nouveaux témoignages capitaux, appartient au même syndicat d'extrême droite que le policier tué.

Un nouveau mandat d'exécution est imminent. Le MRAP appelle les hommes et les femmes épris de justice à se mobiliser pour empêcher l'irréparable.

Il appelle à un rassemblement :

**samedi 7 novembre 1998  
entre 15 et 20h00  
devant l'ambassade des Etats-Unis  
2, avenue Gabriel  
(Métro Concorde)**

Paris, le 4 novembre 1998

**COMMUNIQUE****MUMIA ABU JAMAL:  
demande de révision de procès rejetée  
empêchons un nouveau mandat d'exécution!**

Vendredi 30 octobre 1998, la Cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté en bloc la demande de révision du procès du journaliste noir américain Mumia ABU JAMAL qui, depuis 17 ans clame son innocence dans le couloir de la mort de cet Etat.

Ancien responsable à l'information du Parti des Panthères Noires à Philadelphie, journaliste ayant dénoncé les violences policières contre l'organisation Move, Mumia Abu Jamal est victime d'une machination du FBI dans le cadre de son programme clandestin visant à éliminer toute dissidence. Il a été condamné à mort pour le meurtre d'un policier blanc à Philadelphie, à l'issue d'un procès truqué: subornation de témoins, "disparition" de preuves prouvant son innocence, interdictoin d'assurer sa propre défense, sélection d'un jury selon des critères racistes etc...

C'est le même juge, appartenant au même syndicat d'extrême droite que le policier tué, qui a rejeté son appel refusant de prendre en compte les révélations de témoins faisant état d'intimidations policières dont ils ont été l'objet.

Le rejet de la Cour Suprême de l'Etat signifie que le gouverneur Ridge, qui a fait de la peine de mort son programme électoral, peut à tout moment signer un nouveau mandat d'exécution. Mumia serait alors placé en "phase 2", c'est à dire en isolement total.

Dès la signature du mandat, il ne resterait plus à Mumia que moins de 3 mois pour effectuer un ultime appel en cour fédérale. Or la loi récente "pour une peine de mort effective" entrave gravement le dernier recours des condamnés à mort: délais raccourcis, critères de recevabilité plus sévères, parti pris affirmé en faveur des juges d'Etat...

**Protestons contre la décision de la Cour Suprême de Pennsylvanie! Mobilisons nous pour empêcher la signature d'un nouveau mandat d'exécution! Sauvons Mumia Abu Jamal!**

**rassemblement  
samedi 7 novembre 1998  
entre 15h à 20h  
devant l'ambassade des Etats-Unis à Paris  
2 avenue Gabriel (métro Concorde).**

Signataires: American Against Death Penalty; Africa; Comité pour la révision du procès Rosenberg; Comité de Solidarité avec les Indiens des Amériques; International Concerned Family and Friends for mumia Abu Jamal (antenne français-COSIMAPP); Just Justice; Leonard Peltier Support Group-France; MRAP; PCF; SNESUP FSU; Ras l'Front Paris 13e et Strasbourg



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

mrap  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrap@ras.eu.org

Paris, le 16 novembre 1998

Cher(e) Ami(e),

Vous avez signé en 1995 un appel en faveur de Mumia ABU JAMAL dont l'exécution devait avoir lieu le 17 août, et que l'action internationale a provisoirement sauvé.

L'action a continué ensuite sous de multiples formes mais le danger, loin d'être écarté, vient subitement de s'aggraver avec le rejet en bloc par la Cour suprême de Pennsylvanie du recours déposé par les avocats de Mumia ABU JAMAL. La signature d'un nouveau mandat d'exécution est imminente. Le document ci-joint présente un résumé à peu près complet de la situation.

Il nous faut donc intervenir avec énergie pour que l'irréparable ne soit pas commis. Déjà, un certain nombre de personnalités et d'associations ont pris position la semaine dernière. Un rassemblement devant le Consulat des Etats-Unis a réuni plusieurs centaines de personnes le samedi 7 novembre.

Le MRAP se propose de regrouper le plus grand nombre de signatures de personnalités et de les adresser rapidement aux autorités politiques et juridiques de Pennsylvanie et de Washington, ainsi qu'à l'ambassadeur en poste à Paris.

Comptant sur votre concours, je vous adresse, Cher(e) Ami(e), mes meilleures salutations antiracistes.

Mouloud AOUNIT  
Secrétaire général



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Paris, le 20 novembre 1998

mrapp  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrapp@ras.eu.org

Aux organisations des collectifs  
« Sauvons Mumia ABU JAMAL »  
« Collectif contre la peine de mort aux USA »

Objet : initiatives à l'occasion de la 500ème exécution aux Etats-Unis

Chers Amis,

D'après le calendrier actuel, la 500ème exécution aurait lieu le 4 décembre 1998.

Un texte d'appel unitaire a été rédigé lors de la réunion du 18 novembre. Vous le trouverez ci-joint. Nous vous demandons de bien vouloir retourner au Mrapp, si possible par fax, l'accord de votre organisation sur ce texte avant le 25 novembre (date du premier tirage de cet appel sous forme de tract).

Après discussion, il a été décidé à la majorité que ce rassemblement à Paris devrait se tenir dans le cadre de la « légalité », c'est-à-dire avoir lieu **à l'endroit autorisé par la Préfecture de police, devant le Consulat des Etats-Unis**. Les organisations signataires de cet appel s'engagent à respecter cette décision.

Le Mrapp va mettre une de ses lignes en liaison directe avec un répondeur qui indiquera à tout moment le jour exact du rassemblement, étant vraisemblable que ce jour risque de changer jusqu'au dernier moment. Nous rappelons que c'est à la demande des abolitionnistes américains que cette date symbolique de la 500ème exécution a été choisie. Si, compte tenu des événements, le danger qui pèse sur Mumia ABU JAMAL ne peut pas être évoqué lors de ce rassemblement, il s'agit avant tout d'une initiative contre la peine de mort aux Etats-Unis en général.

Cordialement,

Renée LE MIGNOT  
Secrétaire nationale adjointe



**mrap** mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

Ref. RLM 179

Communiqué de presse

## Mumia ABU JAMAL ne doit pas mourir !

Depuis 17 ans, le journaliste noir américain Mumia ABU JAMAL clame son innocence. La Cour Suprême de Pennsylvanie a refusé la révision du procès. Le Gouverneur RIDGE est prêt à signer une nouvelle date d'exécution.

De nombreuses personnalités, dont une première liste est indiquée ci-après, ont répondu à l'appel ci-joint du Mrap pour demander que justice soit rendue à Mumia ABU JAMAL. Différentes autorités religieuses, telles que la Fédération protestante de France, nous ont informé de leur intervention auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Par ailleurs, le Mrap a également entamé des démarches auprès des autorités de la République : la Présidence de la République, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée Nationale lui ont répondu. Tous s'engagent à intervenir auprès du Gouverneur de Pennsylvanie.

### Parmi les premiers signataires

Gilberte **ALLEG-SALEM**, Traductrice - Henri **ALLEG**, Journaliste, Ecrivain - **Yannick ALVAREZ de SELDINO** - Mouloud **AOUNIT**, Secrétaire général du Mrap - Lucie et Raymond **AUBRAC**, Ecrivains, résistants - Rémi **AUCHEDÉ**, Conseiller régional Nord-Pas-de-Calais - Fernando **AUDINDE**, Gérant de société - Françoise **BIQUARD**, Enseignante - Jean-Michel **BIQUARD**, Chercheur oncologie - Roger **BERGOUIGNOUX**, Publiciste - Michel **BONNERY**, Avocat - Saïd **BOUAMAMA**, EES-IFAR - Pierre **BOURDIEU**, Sociologue - Maurice **BUTTIN**, Avocat - Alain **CALLÈS**, Président du Mrap - Clara **CHARRAK**, Professeur de philosophie - Patrice **CHÉREAU**, Cinéaste - Rosette & Schoffield **CORYELL** - Annick **COUPÉ**, Secrétaire générale SUD-PTT - Maurice **CUKIERMAN**, Directeur de l'Université Georges-Politzer - Alain **DECAUX**, Académicien - Jacques **DERRIDA**, Philosophe - Véronique **DE RUDDER**, Chargée de recherches au CNRS - Sylvain **DREYFUS**, Avocat - Michel **DREYFUS-SCHMIDT**, Sénateur - Compagnie Jean et Françoise **DUROURE** - L'association **EMMAÛS-International** - Annie **ERNEAUX**, Ecrivain - Dan **FRANCK**, Ecrivain - Jean-Claude **GANDIGLIO** - Georges **GASTAUD**, Professeur - Claude & Christianne **GAZÉ**, Caisse d'Epargne - Elisabeth **GRANGER**, Avocate au Barreau de Paris - Philippe **GAUTREAU**, Informaticien - Gisèle **HALIMI**, Avocate - Lucien **HANOUN**, Professeur - Mohammed **HARBI**, Philosophe - Daniel **JACOBY**, Avocat, Président d'Honneur de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme - Catherine **KUCHMAN-KIMAN**, Avocat - Georges **LABICA**, Cinéaste - Claude **LANZMANN**, Cinéaste - René **LEFORT**, Ingénieur RATP, retraité - Renée **LE MIGNOT**, Secrétaire générale adjointe du Mrap - Michel **LEQUENNE** - Cathie **LLOYD**, Présidente du Mrap - Michaël **LOWY**, Chercheur scientifique - Alban **LIECHTI**, Militant anticolonialiste - Pierre **MAIRAT**, Président-délégué du Mrap - Albert **MEMMI**, Ecrivain - Pierre **MERCIER**, Résistant - Jules **MOLINA**, Ingénieur, retraité - Paul **MUZARD**, Président du Mrap - Dominique **OGER**, Professeur - Christiane **PASSEVANT**, Chargée de réalisation - Gilles **PERRAULT**, Ecrivain - Roland **PICARD**, Avocat - Monique **PICARD-WEYL**, Avocate - Claude **PIÉPLU**, Acteur - Michèle **PLAS**, Médecin - Larry **PORTIS**, Professeur des universités - Jean-Bernard **POUY**, Ecrivain - Madeleine **RÉBERIOUX**, Historienne, Ex-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme - Nadine **REY**, Avocat - Madeleine **RIFFAUD**, Ecrivain - Valia **ROBIN**, Assistante sociale - Elise **ROUAULT** - Robert **SABATIER**, Ecrivain, Membre de l'Académie Goncourt - Jean-Luc **SALLÉ** - Raoul **SANGLA**, Cinéaste - Andrée **SERFATI**, Professeur, retraitée - Coline **SERREAU**, Cinéaste - Sophie **TONON**, Avocat - Marie-Claude **VIGNAUD-AL HAMCHARI**, Chercheur - Daniel **VOGUET**, Avocat - Dominique **VOYNET**, Ministre - Corinne **ZYLBERS**, Avocat.

Paris, le 9 décembre 1998

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES  
Maison des associations 6 rue Berthe de Bolssieux 38000 Grenoble  
FRANCE

---

Au Gouverneur Thomas Ridge, Commonwealth de Pennsylvanie,  
USA.

Monsieur le Gouverneur,

Devant l'innocence que clame depuis 1982 dans le couloir de la mort, le journaliste noir américain primé et engagé, **Mumia Abu Jamal** ; devant sa condamnation à mort après un simulacre de procès présidé par un juge ayant appartenu au même syndicat policier réactionnaire - l'Ordre Fraternel de la Police - que l'agent de police blanc retrouvé mort aux côtés d'un Mumia gravement blessé ; devant le record national de condamnations à mort - visant 93% de Non-Blancs - détenu par ce juge ; devant le scandale national de la corruption policière à Philadelphie ; devant la pauvreté de Mumia qui comparait à son procès sans aucune expertise ; devant la subornation aujourd'hui dénoncée par plusieurs témoins à charge ; devant la sélection du jury sur des critères racistes ; devant la saisie récente en cellule de tous ses livres ainsi que des documents juridiques essentiels à la sauvegarde de sa vie ; devant l'encart publicitaire acheté plus de 50.000 \$ au New York Times par l'O.F.P. et ses sympathisants afin d'appeler à son exécution ; devant l'indignation renouvelée d'Amnesty International, la Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, le Parlement Européen, diverses Présidences de la République de par le monde et un nombre croissant de personnalités et d'anonymes en ce cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous en appelons à vous, en tant que Gouverneur, pour que vous vous absteniez de signer un mandat d'exécution en cas de rejet de son avant-dernier appel - et que vous preniez toutes les mesures susceptibles d'assurer la libération de Mumia Abu-Jamal.

Le bureau du MRAP-GRENOBLE-FRANCE

copies à :

Monsieur le Président W CLINTON,

Monsieur l'Attorney Général,

Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis en France.

A ce jour, j'ai pu en faire pas à la fois.

D. PERROU - MRAP - Grenoble.

le 17/11/98.

**AUX ETATS-UNIS**  
**500 EXECUTIONS DEPUIS 1977**  
**....et on continue de tuer**

Au moment où l'on s'apprête à célébrer le 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, ce titre apparaîtra à la une de toute la presse américaine.

Pour marquer cette date imminente et tragique, le Comité d'Action Abolitionniste des Etats-Unis appelle à une journée de protestation nationale et mondiale contre la politique américaine d'assassinats d'êtres humains au nom de la loi. Le Comité d'Action Abolitionniste est composé d'individus qui se consacrent à une information publique, pratique et nettement visible pour promouvoir par une action directe et non violente les alternatives à la peine de mort.

Pour prendre date, le jour où les Etats-Unis procéderont à la 500ème exécution, les abolitionnistes américains appellent à des rassemblements de désobéissance civique non violents autour des 40 sites d'exécution ainsi que devant la Cour Suprême des Etats-Unis.

Des rassemblements simultanés se tiendront devant les ambassades et les consulats américains dans le monde entier.

Parce qu'elles considèrent

\* que la peine de mort est un châtiment cruel, inhumain et dégradant et par conséquent une violation de la déclaration universelle des Droits de l'Homme

\* parce que son application aux Etats-Unis revêt un caractère raciste et discriminatoire les organisations soussignées appellent à un

**rassemblement**  
**devant le consulat des Etats-Unis à Paris**  
**(métro Concorde)**  
**le 10 décembre 1998 à 18h**

premiers signataires: Abolitionist Action Committee; Aline Pailler GUE/NGL, Parlement Européen; ACAT; Africa; Americans Against the Death Penalty; Amnesty International; ARIEV; Comité de Soutien International à Mumia Abu Jamal; Confédération Nationale des radios Libres; COSIMAPP; Espoir ultime; France-Libertés; FSU; Institut Pierre Mendès France; IOC-JOCF; Just-Justice; Lamp of Hope Project; LCR; Ligue des Droits de l'Homme; Leonard Peltier Group (France); MIB; MJCF; MRAP; NITASSINAN (Comité de Solidarité international aux Indiens des Amériques) ; Radio FPP; les Verts

La date de la 500ème exécution pouvant être reportée (ou avancée) à tout moment, vous pouvez appeler 24h/24 au : 01 53 38 99 80, un message téléphonique confirmera la date du 10 décembre ou donnera la nouvelle date envisagée.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mráp@ras.eu.org

Laurent pr info

Ref RLM/181

COMMUNIQUE

**AUX ETATS-UNIS  
500 EXECUTIONS DEPUIS 1977  
.....et on continue de tuer !**

*"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants"* article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

10 décembre 1998 : on célèbre le cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

10 décembre 1998 : les Etats-Unis s'apprêtaient à exécuter Joseph Stanley Faulder ; le sursis est intervenu une demi-heure avant l'instant fatal. Dans combien de temps reprendra l'horrible compte à rebours ? Rien ne peut justifier de tels crimes commis au nom de l'Etat. Et pourtant, dans les jours qui viennent les Etats-Unis procéderont à la 500ème exécution depuis 1977.

Dans le même temps, Mumia Abu Jamal, victime d'une parodie de justice attend qu'une date d'exécution soit fixée.

A l'appel du Comité d'Action Abolitionniste des Etats-Unis, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme, parmi lesquelles le MRAP, l'ACAT, Amnesty International, la Ligue des Droits de l'Homme, France-Libertés, l'Institut Pierre Mendès France, le Comité de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés, la JOC, la JCF, le PCF, les Verts, le GUE/NGL du Parlement Européen, Americans against Death Penalty, la CNL, le COSIMAPP, les comités de soutien à Mumia Abu Jamal, le Comité de Solidarité avec les Indiens des Amériques appellent les hommes et les femmes attachés au respect des droits de l'homme à un

**rassemblement de protestation  
samedi 12 décembre à 15h  
devant le Consulat des Etats-Unis  
Place de la Concorde à Paris**

Des initiatives similaires auront lieu dans les jours qui viennent dans les principaux pays européens. Une conférence de presse et un colloque seront organisés le 16 décembre au Parlement européen en présence de nombreuses personnalités américaines.

Le 11/12/1998



**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

43, boulevard Magenta - 75010 PARIS - tél. 01.53.38.99.99 - Fax 01.40.40.90.98 - e.mail mrap@ras.eu.org

## **MUMIA ABU JAMAL NE DOIT PAS MOURIR**

**à l'intention du Gouverneur de Pennsylvanie, USA  
the honorable Tom Ridge**

**pétition du COSIMAPP  
(Comité de Soutien International à Mumia Abu Jamal  
et aux Prisonniers politiques aux USA tel/fax 01 45 79 88 44)  
relayée par le MRAP**

Mumia Abu Jamal, journaliste noir américain a été condamné à mort à l'issue d'un simulacre de procès, par un juge raciste (qui se vante d'avoir le record de condamnations à mort parmi lesquelles 93% de "non blancs"). Depuis 1982, dans le couloir de la mort, Mumia Abu Jamal clame son innocence. La Commission des Droits de l'Homme des Nations-Unies, le Parlement Européen, diverses présidences de la République de plusieurs Etats, des associations de défense des droits de l'Homme, un nombre croissant de personnalités du monde entier, des représentants des églises réclament que justice lui soit rendue.

Devant le rejet le 29 octobre 1998 par la Cour Suprême de Pennsylvanie de la requête interjetée par Mumia pour une révision du procès, en ce cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous en appelons à vous en tant que Gouverneur pour que vous vous absteniez de signer un mandat d'exécution et que vous preniez toutes les mesures susceptibles d'assurer sa libération avant que le Directeur Central des Prisons de votre Etat ne fixe une date d'exécution comme il en aura le pouvoir à partir du 30 novembre, en vertu d'une loi récente.

**Noms, prénoms**

**Adresses**

**Signatures**

01 48 26 97 35  
 Intervention à l'occasion de  
 la protestation contre la 500<sup>e</sup> exécution

"Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants"

article 5 de la Déclaration universelles des Droits de l'Homme

La peine de mort est une peine cruelle, inhumaine et dégradante; aux Etats-Unis, elle est plus appliquée de façon racialement et socialement discriminatoire.

Quand on affaire à la justice, aux Etats Unis, mieux vaut être riche et si on a le malheur d'être pauvre, mieux vaut être blanc. Si on est à la fois pauvre et "non blanc", on a aucune chance de s'en sortir. C'est ce que montre un rapport publié en mai 1998 par le centre d'information sur la peine de mort, organisation indépendante basée à Washington. Les chercheurs ont constaté des disparités raciales à tous les niveaux de la procédure judiciaire de puis la mise en accusation jusqu'à la condamnation, le point le plus déterminant étant la décision du procureur de permettre à un accusé de plaider la non préméditation (un meurtre non prémédité n'étant pas passible de la peine de mort). Or 98% des procureurs habilités à prononcer la peine de mort sont blancs. Les jurés noirs sont systématiquement exclus des affaires où la peine de mort peut être prononcée, cela en violation de la Constitution américaine qui impose qu'une personne doit être jugée par "un jury de ses pairs". Quand on sait de plus que la majorité des condamnés à mort sont des personnes sans ressources n'ayant pu faire appel à des experts et défendues par des avocats inexpérimentés et sous payés on ne peut s'étonner que 42% des condamnés à mort soient noirs alors qu'ils ne représentent que 12% de la population. 89% des exécutions pour viol concernent des Noirs accusés d'avoir violé une blanche (alors que la Cours Suprême des Etats-Unis a déclaré inconstitutionnel la peine de mort pour viol). Pas un Blanc accusé d'avoir violé une Noire n'a été condamné à mort. Les condamnés à mort, mineurs au moment des faits, sont tous des "non-Blancs".

Cette discrimination raciale est aggravée dans certains Etats. Au Texas où ont lieu plus de la moitié des exécutions 65% des condamnés du couloir de la mort sont non-Blancs; 88% des exécutés ont été déclaré coupables du meurtre d'un Blanc alors que 58% des victimes appartiennent à une minorité ethnique.

"Toute personne a droit en pleine égalité à ce que sa cause soit entendue équitablement par un tribunal indépendant et impartial"

Article 10 de la Convention Universelle des Droits de l'Homme.

Ce n'est évidemment pas le cas de Mumia Abu-Jamal condamné à mort parce que Noir, condamné à mort parce que militant des Droits de l'Homme, condamné à mort par un juge membre de l'Ordre Fraternel de la Police, syndicat d'extrême droite qui se vante d'avoir à son actif le record de condamnations à mort aux Etats-Unis parmi lesquels 99% de non-Blancs.

10 décembre 1998: 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ratifiée par les Etats-Unis.

10 décembre 1998: Le Texas a procédé à la 498ème exécution; Mumia attend toujours dans le désespoir du couloir de la mort.

Les Etats-Unis qui se veulent donneurs de leçons au niveau mondial feraient bien de respecter ce qu'ils ont signé: qu'ils cessent d'avoir recours à cette pratique barbare qu'est la peine de mort; qu'ils accordent à Mumia Abu-Jamal, Léonard Peltier et autres prisonniers politiques la justice à laquelle tout homme a droit.

Le MRAP ne ménagera pas ses efforts pour arracher ces deux militants à l'enfer qui est le leur.

## COMMUNIQUE

### POUR ARRÊTER L'EXÉCUTION DE MUMIA ABU JAMAL POUR UNE RÉVISION DE SON PROCÈS CONTRE LA PEINE de MORT AUX USA

### MANIFESTATION SAMEDI 17 AVRIL à PARIS

Depuis 17 ans, le prisonnier politique Africain-Américain, Mumia ABU JAMAL clame son innocence dans le couloir de la mort de Pennsylvanie. Arrêté en 1981 alors qu'il portait secours à son frère agressé par la police, Mumia, grièvement blessé, est accusé du meurtre d'un policier. Il est condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès truqué (dissimulation de preuves favorables à la défense, subornation de témoins etc..) En réalité, Mumia a été condamné en raison de son engagement politique, notamment en faveur des Black Panthers en 1970. La police et la justice de Philadelphie ont voulu faire taire celui qui continue d'être surnommé "la voix des sans voix".

En octobre dernier, la Cour Suprême de l'Etat de Pennsylvanie a rejeté son recours en appel pour un nouveau jugement. Le Gouverneur Thomas Ridge a déclaré qu'il signera l'autorisation de sa mise à mort. C'est grâce au large soutien de la part des défenseurs des droits de l'Homme à travers le monde que Mumia est encore en vie: pour combien de temps?

Dans le même temps, sans se soucier de la protestation qui s'amplifie dans le monde, les Etats-Unis continuent à appliquer le châtiment cruel, dégradant et inhumain que constitue la peine de mort.

**Le 24 avril 1999, date anniversaire de Mumia mais aussi du décret "pour une peine de mort effective" signée par Clinton le 24 avril 1996, une grande manifestation aura lieu à Philadelphie pour exiger un nouveau procès pour Mumia et l'abolition de la peine de mort.**

Dans le monde entier se dérouleront des initiatives, marches, rassemblements etc..en solidarité avec la marche de Philadelphie.

En France une délégation composée de 60 militants des Droits de l'Homme se rendra à Philadelphie pour participer à la marche.

A Paris, les associations soussignées appellent à une

### manifestation GARE ST LAZARE samedi 17 avril 1999 à 15h

premiers signataires:

American Against Death Peanalty; ACTIT; AFRICA; C.A.P.; Cercle Franz Fanon; CGT; la Commune; COSIMAPP; Comité de défense des Droits de l'Homme et des Libertés; Feyka-Kurdistan; France-Libertés; Front Patriotique Congolais; FSU; Gauche Révolutionnaire; JRE; LCR; Leonard Peltier Group; LO; MAKI; MIB; MICE; MRAP; NITASSINAN; Parti Communiste Français; Réseau Socialisme par en bas; SUD-Education; UNEF; UNEF-ID; Union Panafricaine en Europe; les VERTS

01457988440145798844

**COMITÉ DE SOUTIEN INTERNATIONAL À MUMIA ABU-JAMAL  
ET AUX PRISONNIERS POLITIQUES AUX ETATS-UNIS (COSIMAPP)  
antenne française de International Concerned Family & Friends of Mumia Abu-Jamal**

c/o Librairie Le Point du Jour, 58 rue Gay-Lussac, F-75005 Paris, Tél. et Fax : 01 45 79 88 44

**TRÈS URGENT !**

## LA SANTÉ DE MUMIA ABU-JAMAL SE DÉTÉRIORE

Ayant pu rendre visite à Mumia dans le couloir de la mort le 2 juin 1999, Pam Africa, la coordinatrice de International Concerned Family and Friends for Mumia Abu-Jamal, nous apprend que Mumia souffre de douleurs aiguës incessantes et que des œdèmes aux pieds présents depuis plusieurs mois déjà se compliquent maintenant par un noircissement des chevilles qui remonte sur une hauteur d'environ 15 cm vers les genoux. Pam Africa note : « Comme d'habitude, il répugne à parler de lui, mais c'est alors qu'il me parlait d'autre chose que j'ai vu la douleur altérer ses traits. C'est alors qu'à ma demande il m'a montré l'état de ses chevilles. »

Il y a quelques mois, Mumia, qui ne pouvait déjà plus faire sans douleur les quelques exercices auxquels il a droit pendant l'heure quotidienne hors cellule, a demandé à la prison une consultation médicale. La prison lui envoya une infirmière qui l'examina à travers une vitre. La « consultation » fut payante. Le conseiller spirituel de Mumia ne put, en l'absence d'une consultation externe indépendante refusée par la prison, que rapporter à des médecins extérieurs ces symptômes : douleurs continues, alors qu'elles étaient jusqu'alors quelque peu apaisées lors de l'immobilité, chevilles enflées, œdème du visage, prise de poids anormale. Le diagnostic, sous toutes réserves parce que fondé sur des symptômes rapportés, serait un affaissement des voûtes plantaires tendant à rendre tout exercice douloureux, tout mouvement pénible et à exposer le sujet à des complications cardio-vasculaires. Quand le conseiller spirituel de Mumia lui a fait parvenir par courrier des semelles orthopédiques, la prison les a renvoyées sous prétexte qu'elles ne correspondaient pas à leur propre diagnostic.

Cette pathologie, qui selon Mumia affecte bien d'autres que lui dans le couloir de la mort, serait consécutive à l'introduction dans le quartier des condamnés d'un uniforme spécial, depuis le 5 mars 1998. Ce jour-là, parce qu'un groupe de condamnés à mort coordonné par Mumia vient de gagner un procès civil devant une cour fédérale leur permettant enfin de rencontrer leurs avocats en pièce close, les autorités de la prison déclenchent une série de représailles. A 7 heures du matin, les cellules sont prises d'assaut et vidées des affaires personnelles des prisonniers (livres, documents juridiques, vêtements et souvenirs). C'est alors qu'on impose aux condamnés à mort une nouvelle tenue à rayures dite « de bagnard » et des chaussons à semelle plate qui, dès les premiers jours, entravent tout exercice physique.

La députée européenne, Aline Pailler, et la présidente de France Libertés, Danielle Mitterrand, qui ont rendu visite à Mumia, respectivement les 21 et 26 avril 1999, ont évoqué dans les documents ci-joints l'inquiétude que leur inspirent les symptômes de Mumia.

Le changement de couleur des chevilles (diabète ? début de phlébite ?) intervenu depuis ces visites doit nous mettre en état d'alerte. Nous ferons état d'un complément d'informations dès que nous aurons obtenu le témoignage de Me Leonard Weinglass, qui doit rendre visite à Mumia demain.

Il est dès maintenant urgent d'appeler ou de faire parvenir des fax aux autorités concernées en Pennsylvanie en leur signalant les graves carences en soins médicaux au niveau de toutes les prisons de l'État, en exigeant que Mumia Abu-Jamal et tous les prisonniers puissent avoir accès à des médecins et à un personnel soignant ni affilié à, ni employé par le système carcéral.

Pennsylvania Governor Tom Ridge, 225 Main Capitol Bldg., Harrisburg, PA 17120, tél. : 717 787 2500, fax : 717 783 4429

Martin F. Horn, Secretary, Commissioner PA Dept. of Corrections, Department of Corrections, 2520 Lisburn Road, PO Box 598, Camp Hill, PA 17001-0598, tél. : 717 975 4859, fax : 717 787 1758

World Wide Web Page : [http://www.state.pa.us/PA\\_Exec/Corrections/overview.html](http://www.state.pa.us/PA_Exec/Corrections/overview.html), E-Mail to State of Pennsylvania : [webmaster@state.pa.us](mailto:webmaster@state.pa.us)

SCI Greene, Superintendent Price, 1030 East Roy Furman Highway, Waynesburg, PA 15370-8020, tél. : 412 852 2902, fax : 412 852 2909

Le COSIMAPP  
Le 4 juin 1999

*a choisir*

Monsieur le Président de la République  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PALAIS DE L'ELYSEE  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Paris, le 15 juin 1999

Réf. ma/jjk/90615a

Monsieur le Président

Des nouvelles très alarmantes nous sont parvenues de Philadelphie (Pennsylvanie) où est emprisonné depuis 18 ans le journaliste révolutionnaire Afro-Américain Mumia Abu Jamal.

Une aggravation de son état de santé est apparue, qui nécessite des soins que le médecin de la prison ne peut donner (cf. le document ci-joint).

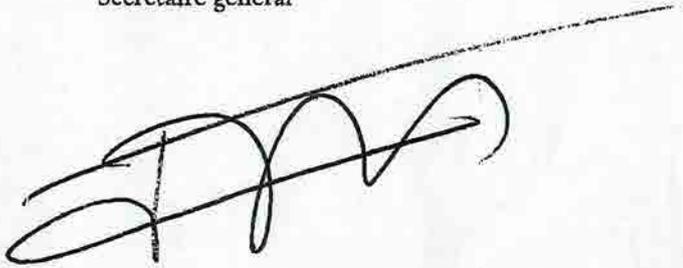
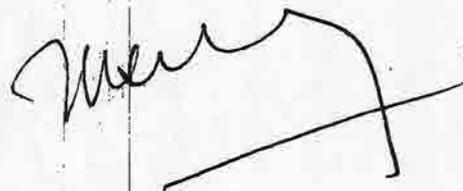
Connaissant votre attachement aux valeurs humanitaires et particulièrement votre aversion pour la peine de mort, nous sommes certains que vous voudrez bien demander au Président des Etats-Unis d'intervenir pour que cette situation connaisse une amélioration rapide.

Les droits des Etats — fussent-ils des Etats fédéraux — ne peuvent primer sur les droits humains les plus fondamentaux.

En vous remerciant de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Mouloud AOUNIT**

Secrétaire général

**Jean-Jacques KIRKYACHARIAN**Ancien Président  
Responsable de l'action internationale  
Délégué permanent  
auprès de l'ONU (Genève)

mrap  
43, bld magenta  
75010 PARIS  
tél 01.53.38.99.99  
fax 01.40.40.90.98  
e.mail mrap@ras.eu.org

## DECLARATION

Le MERCREDI 16 JUIN, à l'occasion de la venue de M. CLINTON Président des Etats-Unis, à Paris, les défenseurs de MUMIA ABU JAMAL et un collectif de 50 militants et de personnalités viennent tout juste d'occuper symboliquement la BIBLIOTHEQUE AMERICAINE à Paris - rue du Général Camou - Paris 7ème - Métro/RER ALMA MARCEAU.

Ils lancent à cette occasion le manifeste ci-joint au Président CLINTON :

*Parmi les occupants : Aline PAILLER, Jacques GAILLOT, Julia WRIGHT, Mouloud AOUNIT, etc.*

Paris, le 16 juin 1999

# MANIFESTE

## À L'INTENTION DU PRÉSIDENT CLINTON

en visite à Paris ce jour

*Nous sommes ici en solidarité avec les étudiants d'Evergreen College, dans l'État de Washington, qui ont choisi, pour clore la cérémonie de remise des diplômes - contre l'avis du gouverneur de leur État et malgré les pressions policières - un message enregistré de Mumia Abu Jamal, journaliste noir engagé, depuis 17 ans dans le couloir de la mort après un procès raciste et truqué.*

Aujourd'hui, 16 juin 1999, depuis 17 heures, nous occupons ces lieux afin que soit remises au président des États-Unis, M. Bill Clinton, qui participe en ce moment même à un dîner officiel au palais de l'Élysée, les demandes suivantes :

- Nous demandons pour Mumia Abu Jamal, Leonard Peltier et tous ceux qui, dans les prisons des États-Unis, souffrent d'une carence de soins médicaux violant le droit universel d'assistance à personnes en danger, l'accès à des médecins indépendants de l'administration pénitentiaire et à de véritables examens médicaux pratiqués par ceux-ci, en l'absence de toute cloison en verre ou en plexiglas, dès lors que les avocats ou les familles en formulent la demande.

- Nous demandons que soit diligentée une enquête sur le port imposé aux prisonniers du couloir de la mort de chaussons spéciaux « punitifs » et que cette enquête éclaire le châtiment cruel et dégradant constitué par les contraintes malsaines et pathogènes dont sont victimes tant de prisonniers.

- Nous demandons que les États-Unis se mettent en conformité avec les traités internationaux régissant les droits humains universels, en particulier avec le moratoire universel de la peine de mort voté récemment par le Parlement européen et les Nations unies.

- Nous demandons l'abrogation aux États-Unis de la loi « Pour une peine de mort effective » qui remet en question le principe constitutionnel de l'Habeas Corpus.

- Nous demandons que soit reconnue l'existence de prisonniers politiques aux États-Unis et qu'une Commission d'amnistie soit mise en place pour pallier la partialité de la justice pénale.

- Nous demandons qu'une Charte des droits humains régisse les droits civiques des prisonniers aux États-Unis, en conformité avec la législation internationale en vigueur.

- Nous demandons que les prisonniers se voient confirmé leur droit d'accès aux livres et à l'éducation de leur choix ; nous demandons que les écoles, universités et bibliothèques des États-Unis aient accès sans censure aux écrits et aux œuvres de création des prisonniers.

- Nous demandons que le gouvernement des États-Unis revienne sur sa décision de ne pas admettre sur son territoire les rapporteurs spéciaux des Nations unies en matière de torture et de discrimination raciale dans le système judiciaire.

- Nous demandons à Bill Clinton, présent à Paris aujourd'hui, qu'il donne des instructions au Département fédéral de la justice pour que soit diligentée une enquête sur une conspiration permanente contre les droits civiques de Mumia Abu Jamal, enquête qui suspendrait le cours de la procédure judiciaire et donc l'imminence d'un nouveau mandat d'exécution.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour signifier au président des États-Unis et à tous les élus de ce pays dont les responsabilités sont engagées dans l'injustice pénale, qu'ils ne pourront plus voyager à l'extérieur du ghetto américain, pour leurs négociations économiques, culturelles ou diplomatiques avec les démocraties abolitionnistes, sans être confrontés au dossier exemplaire de Mumia Abu Jamal.

**Des défenseurs de Mumia Abu Jamal et des prisonniers politiques aux États-Unis**

Paris, le 16 juin 1999

COMITÉ DE SOUTIEN INTERNATIONAL A MUMIA ABU-JAMAL  
ET AUX PRISONNIERS POLITIQUES AUX ETATS-UNIS  
- COSIMAPP -

Antenne française de International Concerned Family and Friends for Mumia Abu-Jamal  
C/o Librairie le Point du Jour, 58, rue Gay Lussac, 75005 Paris - France  
Tel. & Fax : 01 45 79 88 44

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris le 21 juin 1999

Un groupe d'une quarantaine de militants pour la libération de Mumia Abu-Jamal et contre la peine de mort ont accueilli le Pasteur Jesse Jackson sur le trottoir devant l'Université Américaine de Paris où il devait, ce lundi soir, faire une conférence à un public de cent personnes admises sur invitation de l'Ambassade des États-Unis. Encadrant les portes de l'université, Avenue Bosquet, avec des banderoles appelant à la libération d'Abu-Jamal les protestataires distribuaient entre autres une déclaration du fils de Martin Luther King en faveur de Mumia Abu-Jamal où l'on lisait :

"les mots prononcés jadis par mon père à savoir que : "La liberté ne nous viendra que grâce à une agitation incessante et à une résistance permanente", ces mots là étaient vrais quand, en 1982, Mumia Abu-Jamal a été injustement rendu responsable de la mort d'un agent de police de Philadelphie et condamné à mort".

Mumia Abu-Jamal, journaliste et écrivain engagé qui clame son innocence dans le couloir de la mort, vient de se voir décerner le prestigieux prix des PEN CLUB (Section d'Oakland) pour l'Oeuvre Littéraire Censurée. Devant une présence policière attendant ses ordres et les services de sécurité de l'ambassade américaine, le Révérend Jesse Jackson prit le temps avant de pénétrer dans l'université, de serrer la main des protestataires et de prier l'une d'entre eux reconnue dans la mêlée — Julia Wright l'une des initiatrices du "sit-in" du 16 juin à la Bibliothèque Américaine à Paris — de traduire une déclaration impromptue aux manifestants et à la presse. Il y affirma son opposition inconditionnelle à la peine de mort partout et surtout aux États-Unis, félicita les manifestants pour leur lutte énergique pour le droit à la vie en les encourageant à poursuivre, rappela qu'il avait rencontré quelques heures auparavant Madame Danielle Mitterrand auprès de qui il s'est engagé à rendre très prochainement visite à Mumia dont la santé se détériore. Il révéla qu'il était en Europe pour la libération de prisonniers : en l'occurrence des membres de l'ONG "CARE" encore captifs en Yougoslavie, de 13 détenus juifs en Iran etc.

Il conclut en affirmant ce qu'il avait déclaré à Danielle Mitterrand quelques heures plus tôt : "Mumia Abu-Jamal lutte à la fois contre la peine de mort et contre une détérioration de sa santé dans le couloir de la mort : nous lutterons à ses côtés".

Se référant au "sit-in" qui fit à Paris, le 16 juin, un blessé parmi les défenseurs des droits de l'homme soumis à une évacuation musclée des locaux de la Bibliothèque Américaine à Paris, Julia Wright regretta qu'il faille user des mêmes tactiques de désobéissance civique que Martin Luther King avait rendues célèbres alors qu'il s'agit aujourd'hui d'attirer l'attention des héritiers Démocrates de King sur ce droit civique suprême qu'il nous reste à gagner : l'abolition de la peine de mort.

FIN